

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2021 s'établit à 897 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins

Le 30 juin 2021

Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

Comptes consolidés au 28/02/21



AUDITIS

5 Rue René Char – 21000 DIJON
Tél. +33 (0)3 80 74 90 50
contact@auditis.fr

BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4	897	
Immobilisations incorporelles	5	2	16
Immobilisations corporelles	6	15 869	16 912
Immobilisations financières	7	125	208
Titres mis en équivalence	8	58	
Actif immobilisé		16 951	17 136
Stocks et encours	9	4 246	3 736
Clients et comptes rattachés	10	3 664	2 709
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 982	2 963
Actifs d'impôts différés	11	233	219
Valeurs mobilières de placement	12		72
Disponibilités	12	11 499	12 401
Actif circulant		21 624	22 100
TOTAL ACTIF		38 575	39 236
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	13	2 551	2 426
Primes d'émission		7 154	7 462
Autres réserves		6 228	5 394
Titres en auto-contrôle		(73)	(497)
Résultat de l'exercice		277	1 199
Capitaux propres part du groupe		16 137	15 984
Interêts minoritaires	13	2 425	2 621
Autres fonds propres		(0)	
Provisions pour risques et charges	14	547	363
Emprunts et dettes financières	15	14 237	14 472
Fournisseurs et comptes rattachés	16	3 703	4 120
Autres dettes et comptes de régularisation	16	1 527	1 677
Dettes		19 467	20 269
TOTAL PASSIF		38 575	39 236

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	17	24 749	24 450
Autres produits d'exploitation	18	982	1 722
Produits d'exploitation		25 731	26 172
Achats et variations de stocks	19	(10 598)	(11 429)
Autres achats et charges externes	20	(8 775)	(7 878)
Impôts et taxes	21	(218)	(279)
Charges de personnel	22	(3 623)	(3 145)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(2 181)	(2 268)
Charges d'exploitation		(25 394)	(24 998)
RESULTAT D'EXPLOITATION		337	1 174
RESULTAT FINANCIER	24	(533)	(271)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		(196)	903
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	383	566
Impôt sur les résultats	26	(95)	(182)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		91	1 287
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		28	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		8	8
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		128	1 295
Intérêts minoritaires		(149)	96
RESULTAT NET PART DU GROUPE		277	1 199
Résultat net de base par action (en euros)	27	0,12	0,51
Résultat net dilué par action (en euros)	27	0,12	0,46

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
Résultat net des sociétés intégrées		91	1 287
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		2 033	1 729
Variation des impôts différés	26	(3)	(21)
Plus ou moins values de cession		(103)	(40)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(47)	72
Marge brute d'autofinancement		1 971	3 028
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	(819)	348
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 151	3 376
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(711)	(1 602)
Variation des immobilisations financières	7	85	(70)
Cession d'immobilisations		105	40
Incidence des variations de périmètre		(1 203)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 724)	(1 633)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		164	
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		21	(432)
Emissions d'emprunts bancaires et obligataires	15	1 757	7 664
Remboursement des emprunts bancaires	15	(2 514)	(1 058)
Variation des autres dettes financières			(13)
Subvention reçue			379
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(571)	6 541
Variations de trésorerie		(1 144)	8 284
Trésorerie d'ouverture	30	12 434	4 150
Trésorerie de clôture	30	11 290	12 434

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/19	2 466 713	2 467	7 462	4 650	(142)	699	15 136	2 461
Affect. du résultat antérieur en réserves				699		(699)		
Résultat de la période						1 199	1 199	96
Réduction de capital	-40 838	(41)		(59)	100			
Variation des titres en autocontrôle					(456)		(456)	
Boni/mali sur autocontrôle				23			23	
Variation des subventions d'investissement				81			81	65
CAPITAUX PROPRES au 29/02/20	2 425 875	2 426	7 462	5 394	(497)	1 199	15 984	2 621
Affect. du résultat antérieur en réserves				1 199		(1 199)		
Résultat de la période						277	277	(149)
Variations de capital	125 334	125	(308)	(243)	426			
Variation des titres en autocontrôle					(1)		(1)	
Boni / mali sur autocontrôle				22			22	
Variation des subv. d'investissement				(146)			(146)	(131)
Variation de périmètre								84
CAPITAUX PROPRES au 28/02/21	2 551 209	2 551	7 154	6 228	(73)	277	16 137	2 425

NOTES ANNEXES

Note 1.	PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	8
Note 2.	RISQUES ET INCERTITUDES	11
Note 3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	12
Note 4.	ECARTS D'ACQUISITION	13
Note 5.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
Note 6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
Note 7.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	18
Note 8.	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	18
Note 9.	STOCKS ET ENCOURS.....	19
Note 10.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	20
Note 11.	IMPOTS DIFFERES.....	21
Note 12.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
Note 13.	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	22
Note 14.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	23
Note 15.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	25
Note 16.	FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION	26
Note 17.	CHIFFRE D'AFFAIRES	27
Note 18.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	27
Note 19.	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	27
Note 20.	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	28
Note 21.	IMPOTS ET TAXES	28
Note 22.	CHARGES DE PERSONNEL	28
Note 23.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	29
Note 24.	RESULTAT FINANCIER.....	29
Note 25.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	30
Note 26.	IMPOT SUR LES RESULTATS	30
Note 27.	RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	31
Note 28.	INFORMATION SECTORIELLE	32
Note 29.	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	32
Note 30.	TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	33
Note 31.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	33
Note 32.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
Note 33.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
Note 34.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	34

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 3.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Pôle granulés bois

Les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage au granulés bois par rapport au parc installé. Le Groupe a cependant terminé l'année avec des stocks. Sur un marché qui reste en forte croissance, le Groupe ne juge pas inquiétant à ce stade ce phénomène lié d'une part à des températures élevées pendant la saison de chauffe et à l'arrivée de nouveaux sites de production.

La volonté politique de promouvoir les énergies renouvelables dont le bois paraît stable. Aussi le marché devrait rester porteur.

2.2. Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en Juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz (voir note 2.3).

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement. L'analyse qui sous-tend ce développement est que ce marché qui va connaître un fort développement est perçu comme complexe, et qu'il convient donc de le simplifier en apportant une approche globale.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.

Le pôle étude et le financement sont portés par EO2, SVM porte les activités d'exploitation, WEYA porte les activités travaux.

2.3. Prise de contrôle de la société SVM

La société EO2 a annoncé en juin 2020 la prise de contrôle de la société SVM, société par actions simplifiée spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz, via la création d'une société holding (NEW SVM) détenue à hauteur de 51% par EO2. L'acquisition, par NEW SVM, de la totalité des actions composant le capital social de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, au capital de 40 000 euros, ayant siège 165, Rue de la belle étoile Paris Nord II – Business Park, bâtiment 4 à ROISSY-EN-France (95700) et immatriculée au R.C.S Pontoise sous le numéro 339 669 509, a eu lieu le 26/05/20.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Suite au rachat par NEW SVM de 15% de ses propres actions, le pourcentage d'intérêt de EO2 dans SVM est passé de 51% à 60%.

2.4. Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 a affecté différemment le patrimoine, la situation financière et les résultats des différentes sociétés du Groupe. Si cette crise n'a pas eu d'impact particulier sur l'activité Granulés bois, elle a davantage impacté le pôle Services énergétiques.

Le Groupe a notamment subi des retard sur certains chantiers entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation.

Le Groupe a mis en place un plan de continuité d'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel.
- Recours à un PGE pour un montant de 500 K€, avec un amortissements des sommes dues sur une durée de 5 ans. Le TEG de la période d'amortissement s'établit à 1.40% l'an.

Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes consolidés, le Groupe est en incapacité d'évaluer les conséquences précises de la pandémie sur les exercices à venir.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/21.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception de la société C3L qui clôture ses comptes au 31/12/20. La date de clôture de C3L n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 28/02/21 a une durée de 12 mois.

5. Comparabilité des comptes

La prise de contrôle de SVM ayant été réalisée le 26/05/20 (voir note I-2.3) , la contribution de la société aux comptes consolidés est de 9 mois.

Le changement de méthode de consolidation de MMR (de l'intégration globale à la mise en équivalence, voir note 2) a les conséquences suivantes :

- MMR ne contribue plus aux postes d'actif et de passif (hors capitaux propres part du Groupe). Cette quote-part de capitaux propres est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé (titres mis en équivalence).
- Le résultat net de MMR est positionné sur une ligne spécifique au compte de résultat (quote-part des sociétés mises en équivalence) au lieu d'être repris, ligne à ligne, dans les postes de charges et produits.

Au 29/02/20, la contribution de MMR au bilan et compte de résultat consolidés était la suivante :

ACTIF en K€	2020.02	PASSIF en K€	2020.02
ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	10	Réserves consolidées	(542)
Immobilisations corporelles	182	Résultat de l'exercice	222
Immobilisations financières	9	Capitaux propres part du groupe	(320)
Actif immobilisé	201	Intérêts minoritaires	30
		Provisions pour risques et charges	32
Stocks et encours	143		
Créances et comptes de régularisation	139	Emprunts et dettes financières	89
Disponibilités	32	Dettes et comptes de régularisation	221
Actif circulant	314	Dettes	310
		Liaison avec les autres sociétés du groupe	463
TOTAL ACTIF	515	TOTAL PASSIF	515

COMPTE DE RESULTAT en K€	2020.02
--------------------------	---------

Chiffre d'affaires	1 805
Autres produits d'exploitation	37
Achats et variations de stocks	(1 206)
Autres achats et charges externes	(273)
Impôts et taxes	(6)
Charges de personnel	(250)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(97)
Liaison avec les autres sociétés du groupe	(45)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(36)
RESULTAT FINANCIER	(5)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	293
Intérêts minoritaires	30
Résultat net part du Groupe	222

Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES

Si MMR semble confirmer l'amélioration de son exploitation, EO2 se confronte au non-respect par son partenaire d'accords contractuels. Cette situation fait peser un risque d'appel à caution des banques sur EO2, lequel a dû être provisionné dans les comptes. Cette situation entraîne également une situation de blocage du développement de la société MMR. EO2 a confié le dossier à ses services juridiques. La perte de contrôle de EO2 sur MMR s'est traduite par un changement de méthode de consolidation : MMR est mise en équivalence à compter du 01/03/20.

Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception de la société MMR, mise en équivalence à compter du 01/03/20, EO2 n'exerçant plus qu'une influence notable sur cette société (voir note 2).

2. Périmètre de consolidation

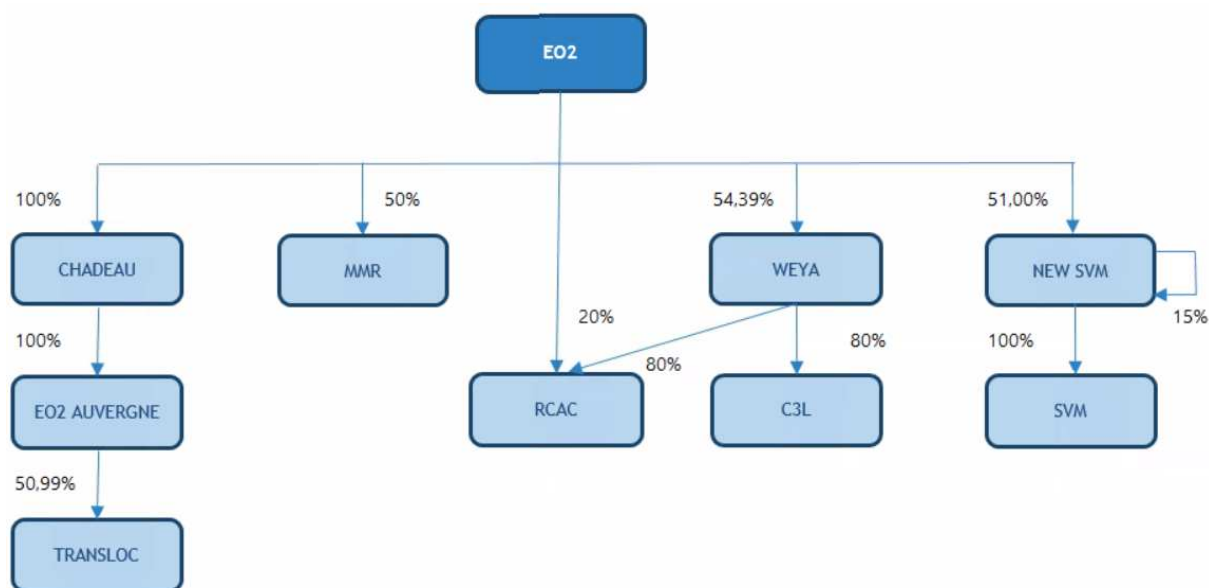
Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2021.02	2020.02	2021.02	2020.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	62,92	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	53,65	54,39	50,97	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	42,92	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	-	100,00	-	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60,00	-	60,00	-	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493

Le 26/05/20, la société NEW SVM, filiale nouvellement créée sur la période et détenue à 51% par EO2, a pris le contrôle à 100% de la société SVM (voir note 2.3) : La société SVM

permet au groupe de compléter son offre dans le domaine des services énergétiques. Cette opération, dont le coût d'acquisition s'élève à 1 475 K€, a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition actif de 897 K€.

Suite au rachat par NEW SVM de 15% de ses propres actions, le pourcentage d'intérêt de EO2 dans NEW SVM et SVM est passé de 51% à 60%. Ces actions sont destinées à être annulées par l'assemblée générale de NEW SVM, prévue le 30/06/21.

3. Organigramme



Note 4. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecart d'acquisition actif	1 075	178		897
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Ecart d'acquisition actif nets	897			897
Ecart d'acquisition passif	11	19	(8)	

Le 26/05/20, la société NEW SVM, filiale nouvellement créée sur la période et détenue à 51% par EO2, a pris le contrôle de la société SVM à hauteur de 100% (voir note 2.3) pour 1 475 K€. Cette opération a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition actif de 897 K€.

La société SVM a été fortement affectée par la crise du Covid et à cette situation à caractère exceptionnel s'ajoutent les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

La perte de l'exercice générée par l'activité de SVM dans un contexte de Covid-19 avec interruption des activités ne remettent pas en cause la valeur d'usage de ce groupe d'actifs. A la clôture de l'exercice, la valeur d'usage de ce groupe d'actifs basée sur les flux de trésorerie générés par l'EBE hors effet Covid 19 est supérieure à la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition. Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a donc été constatée.

Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		46		(46)		
Frais de développement		21			(21)	
Concessions, brevets et droits similaires	117	137			(21)	
Immobilisations incorporelles brutes	117	204		(46)	(41)	
Amortissements des frais d'établissement		(46)		46		
Amortissements des frais de développement		(17)			17	
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(114)	(124)	(4)		15	
Amorts / immos incorporelles	(114)	(188)	(4)	46	32	
Frais de développement		3				
Concessions, brevets et droits similaires	2	13				
Immobilisations incorporelles nettes	2	16				

Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	3	3				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	997	1 062	7		(72)	
Constructions sur sol d'autrui	896	203				693
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	5 808	5 364	141		(67)	369
Matériel & outillage en crédit-bail	6 052	6 219			(167)	
Autres immobilisations corporelles	1 928	1 937	173	(3)	(179)	
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	8 229	8 238	328	(324)	(14)	
Immobilisations corporelles en cours	49	724	389		(2)	(1 062)
Immobilisations corporelles brutes	27 151	26 939	1 039	(327)	(500)	
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(2)	(2)	0			
Amortissements des constructions	(361)	(348)	(56)		42	
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(30)	(6)	(24)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 043)	(958)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 378)	(2 892)	(539)		53	
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(4 090)	(3 660)	(550)		120	
Amortissements des autres immobilisations corp.	(895)	(894)	(140)	2	137	
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(1 482)	(1 267)	(617)	324	78	
Amort. / immobilisations corporelles	(11 282)	(10 027)	(2 010)	326	429	
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	1	1				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	635	714				
Constructions sur sol d'autrui	866	196				
Constructions en crédit-bail	1 493	1 578				
Matériel & outillage	2 430	2 472				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 961	2 558				
Autres immobilisations corporelles	1 032	1 043				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 746	6 971				
Immobilisations corporelles en cours	49	724				
Immobilisations corporelles nettes	15 869	16 912				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 700 K€, à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA -VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation		1		(1)		
Autres immobilisations financières	124	208	22	(107)		1
Immobilisations financières brutes	125	208	22	(107)		1
/ Titres de participation		(1)		1		
Dépréciations / immobilisations financières		(1)		1		
Autres immobilisations financières	124	208				
Immobilisations financières nettes	125	208				

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an à hauteur de 34 K€.

Note 8. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revus à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 109 K€ incluant un résultat net annuel de 98 K€, pour un chiffre d'affaires de 1 928 K€.

Note 9. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Le Groupe n'a pas identifié de composant significatif (supérieur à 15 % du prix de revient de l'immobilisation) sur ces installations et outillages. Par conséquent, les pièces détachées, d'usures et de rechange sont constatées en charge lors de leur utilisation et en stock lorsqu'elles sont détenues en attente d'installation. De par la nature de l'activité et des cadences de production, ces pièces sont destinées à être utilisées et assimilées à des consommables. Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2021.02	2020.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 817	1 567
Produits intermédiaires finis	2 419	2 067
Stocks de marchandises	38	151
Stocks et en-cours bruts	4 274	3 785
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(28)	(49)
Dépréciations / stocks et en-cours	(28)	(49)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 789	1 518
Produits intermédiaires finis	2 419	2 067
Stocks de marchandises	38	151
Stocks et en-cours nets	4 246	3 736

Note 10. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2021.02	2020.02
Clients et comptes rattachés	3 845	3 139
Créances sur personnel & org. Sociaux	22	17
Créances fiscales	1 226	1 464
Autres créances	273	932
Frais d'émission d'emprunts	161	156
Charges constatées d'avance	446	430
Créances brutes	5 973	6 139
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(181)	(431)
Dépréciation / autres créances	(146)	(36)
Dépréciations / Créances	(327)	(467)
Clients et comptes rattachés nets	3 664	2 709
Créances sur personnel & org. Sociaux	22	17
Créances fiscales	1 226	1 464
Autres créances	127	896
Frais d'émission d'emprunts	161	156
Charges constatées d'avance	446	430
Autres créances et comptes de régularisation nets	1 982	2 963
Créances de l'actif circulant nettes	5 646	5 672

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 11. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2021.02		2020.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Plus-values internes	251	63	266	67	(4)
Déficits fiscaux	1 956	489	3 019	758	(268)
Provisions pour indemnités de retraite	160	40	163	41	(1)
Provisions non déductibles	237	63			63
Autres bases d'actif d'impôt	22	6	21	6	0
Totaux / Impôts différés actif	2 627	661	3 469	871	(211)
Crédit-bail	1 713	428	2 410	626	(198)
Provisions internes			94	26	(26)
Totaux / Impôts différés passif	1 713	428	2 504	653	(225)
IMPOTS DIFFERES NETS	914	233	965	219	14
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		233		219	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES					

Les impôts différés calculés au 28/02/21 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/21 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 532 K€ correspondant à 2 127 K€ de déficits reportables (642 K€ au 29/02/20 correspondant à 2 293 K€ de déficits reportables).

Note 12. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2021.02	2020.02
Valeurs mobilières de placement		72
Disponibilités	11 499	12 401
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	11 499	12 473
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement		72
Disponibilités	11 499	12 401
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	11 499	12 473

Note 13. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

A la suite de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 23/10/19 par le conseil d'administration, l'attribution définitive des actions gratuites (242 588 actions) au profit de leurs bénéficiaires a été constatée par le conseil d'administration du 28/10/20 et l'augmentation de capital, par incorporation de réserve correspondante a été réalisée. En conséquence le capital social a été augmenté de 242 588 € par incorporation de réserves.

Le capital a ensuite été réduit de 117 254 € par annulation des titres auto détenus par la société dans le cadre d'un plan de rachats d'actions.

En conséquence de ces opérations, le capital social de EO2 après ces opérations s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Données en K€	2021.02	2020.02
Nombre de titres	2 551 209	2 425 875
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 551 209	2 425 875
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	13 206	135 212
Nombre d'actions en circulation	2 538 003	2 290 663

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2021.02	2020.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 574	2 525
Résultat des minoritaires	(149)	96
Intérêts minoritaires	2 425	2 621

Note 14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements

résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TH 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 2%.*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1 à 2%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 0.34% à 0.69% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2021.02	2020.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	11	7	6	(2)		
Autres provisions pour risques	314	64	250			
Provisions pour pensions et retraites	160	163	29		(32)	
Autres provisions pour charges	51	110	5	(64)		
Sous-total prov. pour risques et charges	536	344	291	(66)	(32)	
Ecarts d'acquisition passif (note 4)	11	19		(8)		
Impôts différés passif						
Provisions pour risques et charges	547	363	291	(75)	(32)	

La provision pour risque de 62 K€ qui avait été comptabilisée dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites voté par le conseil d'administration du 23/10/19 a été intégralement reprise, l'augmentation de capital induite par le plan d'attribution d'actions gratuites ayant été réalisée et la contribution patronale ayant été payée (voir note 12.1).

EO2 a doté une provision pour risques de 97 K€ correspondant à une demande bancaire au titre de l'engagement de caution pris par EO2 dans le cadre d'un emprunt contracté par le SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en vue de l'acquisition d'un bien immobilier. La société EO2 avait accordé cette caution alors qu'elle était associée de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Cette provision a été constituée à la suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en date du 16/10/20 qui a généré une demande de substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Cette demande de substitution est contestée par la société EO2 dans le mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a

cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant la caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal a été comptabilisée dans les comptes pour un montant de 135 K€.

Note 15. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2021.02	2020.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 235	8 948	1 757	(1 464)	(6)	
Dettes financières de crédit-bail	4 704	5 367	330	(1 106)	113	
Autres emprunts et dettes assimilées		37			(37)	
Intérêts courus sur emprunts	89	80	89	(80)		
Concours bancaires courants	209	39	193		(22)	
Emprunts et dettes financières	14 237	14 472	2 368	(2 650)	47	

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/21, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	9 235	1 454	5 852	1 929
	à un an maximum à l'origine	209	209		
Dettes financières de crédit-bail		4 704	501	1 505	2 698
Intérêts courus sur emprunts		89	89		
2021.02		14 237	2 252	7 358	4 627
2020.02		14 472	2 142	6 223	6 106

Note 16. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2021.02	2020.02
Fournisseurs et comptes rattachés	3 703	4 120
Dettes sociales	751	751
Dettes fiscales	479	701
Dettes liées aux acquisition d'actifs		
Autres dettes	100	45
Comptes courants divers	108	180
Produits constatés d'avance	89	
Autres dettes et comptes de régularisation	1 527	1 677
Dettes d'exploitation	5 230	5 797

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 17. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2021.02	2020.02
Ventes de marchandises	233	1 644
Production vendue de biens	19 587	19 035
Prestations de services	4 927	3 562
Produits des activités annexes	74	62
Rabais, remises et ristournes accordés	(83)	()
Chiffre d'affaires réalisé en France	24 738	24 303
Ventes de marchandises	10	
Production vendue de biens	1	147
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	11	147

Note 18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2021.02	2020.02
Production stockée	391	1 202
Production immobilisée	27	99
Subventions d'exploitation	1	
Tranfert de charges d'exploitation	221	205
Autres produits	4	1
Reprises de provisions et d'amortissements	339	214
Reprises de provisions d'exploitation	66	157
Reprises de provisions / actif circulant	273	58
Autres produits d'exploitation	982	1 722

Note 19. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2021.02	2020.02
Achats de marchandises	(163)	(1 194)
Variation stocks de marchandises	(10)	52
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(10 563)	(10 554)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	138	267
Achats et variations de stocks	(10 598)	(11 429)

Note 20. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2021.02	2020.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 480)	(2 384)
Achats d'études et prestations de services	(1 791)	(1 192)
Sous-traitance	(212)	(54)
Locations	(527)	(536)
Entretien	(544)	(581)
Primes d'assurances	(370)	(314)
Personnel détaché et interimaire	(293)	(263)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(759)	(635)
Publicité, publications, relations publiques	(65)	(60)
Transport	(878)	(1 210)
Déplacements, missions et réceptions	(107)	(136)
Frais postaux et frais de télécommunications	(34)	(29)
Frais bancaires	(84)	(71)
Autres charges externes	(631)	(413)
Autres achats et charges externes	(8 775)	(7 878)

Note 21. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2021.02	2020.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(34)	(13)
Autres impôts et taxes	(184)	(266)
Impôts et taxes	(218)	(279)

Note 22. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2021.02	2020.02
Rémunérations du personnel	(2 390)	(2 195)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 211)	(863)
Autres charges de personnel	(22)	(87)
Charges de personnel	(3 623)	(3 145)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2021.02	2020.02
Cadres	14	17
Agents de maîtrise et techniciens	16	11
Employés et ouvriers	43	24
TOTAUX	73	52

Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2021.02	2020.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 989)	(1 929)
Dot. aux provisions d'exploitation	(159)	(102)
Dot/Prov. engagements de retraite	(29)	(31)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(3)	(206)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 181)	(2 268)

Note 24. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2021.02	2020.02
Reprises de provisions à caractère financier	1	
Autres produits financiers	47	41
Produits financiers	48	41
Charges d'intérêts	(218)	(159)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(150)	(151)
Autres charges financières	(6)	(2)
Dotations aux provisions à caractère financier	(207)	
Charges financières	(581)	(312)
RESULTAT FINANCIER	(533)	(271)

Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2021.02	2020.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	28
Produits excep. s/ exercices antérieurs	56	1
Produits de cession d'immobilisations	105	40
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	236	233
Autres produits exceptionnels		368
Produits exceptionnels	399	670
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(8)	(102)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(2)	(0)
Autres charges exceptionnelles	(1)	
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(6)	(2)
Charges exceptionnelles	(16)	(104)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	383	566

Les « Autres produits exceptionnels » au 29/02/20 comprennent 309 K€ d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par l'associé minoritaire de la société MMR.

Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2021.02	2020.02
Impôts différés	3	21
Impôt sur les bénéfices	(98)	(203)
Impôts sur les résultats	(95)	(182)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2021.02		2020.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	91		1 287	
Impôt sur les résultats	(95)	51,06%	(182)	14,09%
Résultat net avant impôt	187	100,00%	1 469	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(52)	28,00%	(411)	28,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(15)	7,99%	(231)	15,76%
Incidence des pertes non activées	(113)	60,30%	(19)	1,29%
Imputation des pertes antérieures	76	-40,59%	601	-40,91%
Effet des différentiels de taux d'impôt	28	-14,74%	(11)	0,72%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(19)	10,09%	(111)	7,55%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(95)	51,06%	(182)	12,41%

Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2021.02	2020.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	276 938	1 199 400
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 368 463	2 355 255
Nombre d'actions potentielles dilutives		242 588
Nombre moyen d'actions dilué	2 368 463	2 597 843
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,12	0,51
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,12	0,46

Note 28. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,
- la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2021.02	2020.02	2021.02	2020.02
Chiffre d'affaires	19 100	20 830	5 648	3 620
Résultat d'exploitation	870	1 221	(532)	(47)
Actifs immobilisés	8 525	9 499	8 426	7 638

Note 29. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2021.02	2020.02
Variation des stocks	(541)	(1 461)
Variation des avances et acptes versés sur commandes	8	(28)
Variation des clients	(454)	1 158
Variation des créances fiscales et sociales	273	(156)
Variation des autres créances d'exploitation	681	(210)
Variation des charges constatées d'avance	19	(214)
Variation des fournisseurs	(535)	790
Variation des dettes fiscales et sociales	(326)	577
Variation des autres dettes d'exploitation	38	(109)
Variation des produits constatés d'avance	15	
TOTAUX	(819)	348

Note 30. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2021.02	2020.02
Trésorerie active	11 499	12 473
Concours bancaires (trésorerie passive)	(209)	(39)
Trésorerie nette	11 290	12 434

Note 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes consolidés, le Groupe est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Aucun autre évènement post-clôture n'est à déclarer.

Note 32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 62 K€ (50 K€ en charges de l'exercice précédent).

Il s'agit exclusivement d'honoraires afférents à la certification des comptes.

Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le solde restant dû à la clôture par RCAC est de 207 K€.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;

- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Note 34. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 321 K€

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

A la suite de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 23/10/19 par le conseil d'administration d'EO2, l'attribution définitive des actions gratuites (242 588 actions d'une valeur nominale d'un euro) au profit des deux dirigeants a été constatée.